



Syndicat
CGT
Renault Cléon

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

- la CGT appelle à une
mobilisation nationale pour
exiger: l'abrogation du projet
de loi sur le travail !!

Mardi 8 mars 2016

REFORME DU CODE DU TRAVAIL « un retour au 19ème siècle » Appel à la grève le 9 mars.



Le projet de réforme du Code du Travail porté par la Ministre Myriam El Khomri est une attaque sans précédent contre le monde du travail et les droits des salariés.

En effet, il vise, entre autre, à inverser la hiérarchie des normes pour que l'accord d'entreprise prédomine tant sur le Code du travail que sur les Conventions Collectives.

Pourquoi ce projet est-il dangereux ?

La particularité est que chaque négociation ou accord ne peut-être que plus favorable au salarié (une Convention améliore le Code du Travail, un Accord d'Entreprise améliore une convention etc....).

Vouloir inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise est donc lourd de conséquence puisque c'est la condamnation à mort du Code du Travail !

Code du travail ----> Accords de Branche ---> Conventions

Collectives ----> Accords d'Entreprise ----> contrat de travail

Faire croire que ces accords reflèteront les souhaits de la majorité des salariés est une fumisterie : **En effet, un syndicat ayant recueilli 30 % des voix aux élections professionnelles pourra, par voie référendaire, faire valider un accord pourtant moins favorable que la Loi !**

De là à imaginer

- Des connivences entre patronat et des syndicats d'accompagnement, il n'y a qu'un pas....
- Les efforts que déploieront certains employeurs pour monter de toute pièce une section syndicale à leur botte, il n'y a qu'un pas....
- Les pressions du patronat sur les syndicats et sur l'ensemble des salariés pour arriver à ses fins, il n'y a qu'un pas...



Mais ce n'est pas tout...

Sur la durée du travail :

Exit les 35 heures.... Cette réforme, si elle était adoptée, permettrait aux entreprises de faire travailler les salariés **jusqu'à 12 heures par jour** (contre 10 aujourd'hui) et même jusqu'à **60 heures par semaine** par accord. Et les PME pourront imposer des « forfaits jours » à leurs salariés, avec remise en cause des 11 heures de repos entre 2 prises de poste....

Le travail pourra être organisé par accord sur une période allant jusqu'à 3 ans en ne payant les heures supplémentaires qu'à la fin, et dans les petites entreprises elles pourront être payées au bout de 16 semaines sur simple décision du patron.

Sur les salaires :

Les majorations des heures supplémentaires pourront descendre à 10% par accord d'entreprise et les temps d'astreinte hors intervention décomptées en temps de repos.....

En prime, le projet de loi satisfait plusieurs revendications patronales : La modification forcée du contrat de travail en cas d'accord de « compétitivité » baissant les salaires et/ou augmentant le temps de travail, et le licenciement pour motif personnel en cas de refus du salarié-e.

- En pratique, un employeur pourra, pour de prétendues difficultés économiques qu'il n'aura d'ailleurs même plus à justifier, imposer une baisse de salaire. Et le refus du salarié pourra aboutir à son licenciement disciplinaire et non plus pour motifs économiques.

- Une nouvelle réforme de la médecine du travail qui éloigne encore les salariés des médecins du travail.

Sur les licenciements :

Face à ces attaques, si le salarié licencié entendait faire valoir ses droits devant le Conseil des Prud'hommes, ce projet a tout prévu : **Les indemnités ne seront plus soumises à l'appréciation souveraine du Juge mais plafonnées par la Loi à des niveaux particulièrement bas**, véritable incitation à licencier sans respecter la loi. Pour certains salariés (moins de cinq ans d'ancienneté), le plafond correspond au plancher actuel !

Tout ceci n'est qu'un aperçu de ce que nous a concocté le gouvernement PS au service du patronat.

CE PROJET N'EST NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE nous devons exiger le retrait du projet de loi sur la réforme du code du travail.

Première action le 9 mars, à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF et 21 organisations d'étudiants.

Le report de 15 jours de la présentation en conseil des Ministres n'est pas satisfaisant. Nous exigeons le retrait pur et simple du projet de loi. **Le 9 mars est une première date de mobilisation avant la grève interprofessionnelle qui s'impose.**

A Cléon, la CGT appelle à 2 heures de grève minimum pouvant aller à la journée dans toutes les équipes :

- Le 9 mars dès 9H30 pour les équipes et la normale.**
- Dans la nuit du 8 au 9 mars pour l'équipe de nuit.**

La CGT vous appelle à participer à la manifestation qui partira Cours Clémenceau à 10H30 et au rassemblement à Rouen à 12 H devant la préfecture.